

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance**  
*du conseil municipal du 3 novembre 2010*

*Séance du 3 novembre 2010, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU*

Date de la convocation: 26 octobre 2010

**Présents:** M., BLANC J, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FRAYSSINHES J, JAMME CI, LACLAU M, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

**Excusé :** AUBEROUX B, AVIZOU S, BOU A, FABRE A, QUINTARD G.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

## **1 – Présentation et approbation du rapport annuel eau et assainissement 2009**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, adopte le rapport 2009.**

## **2 – Tarification 2011: eau, assainissement, indemnité surveillance station de pompage, indemnité surveillance et gardiennage des églises.**

***21 - Indemnité de Surveillance des Stations de Pompage AEP et station de traitement des eaux usées pour l'Année 2011:***

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les montants d'indemnités :

- **de surveillance des stations de pompage AEP pour l'année 2011, comme suit:**
  - 70 € à verser à Mr FABRE Bernard pour la station de Pommardelle,
  - 70 € à verser à Mr JAMME Claude pour la station de Connac,
  - 70 € à verser à Mr CARAYON Bernard pour la station Frayssinel,
  - 70 € à verser à Mr COUFFIGNAL Jean-Pierre pour la station de Ruèges,
  - 70 € à verser à Mr ROUSTIT Henri pour la station de la Cabane du Bessié,
  - 70 € à verser à Mr BLANC Pierre pour la station de St Jean de Jeannes,
  - 70 € à verser à Mr RAMADE Yves pour la station de la Quintaine,
  - 70 € à verser à Mr PANIS Yves pour la station de Paulinet.
- **de surveillance des stations de traitement des eaux usées pour l'année 2011, comme suit:**
  - 200 € à verser à Mr JAMME Claude pour la station de Connac.

### ***22 - Gardiennage des Eglises (année 2011)***

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer une indemnité de 94€ pour le gardiennage d'une Eglise, au titre de l'année 2011. les montants et personnes attributaires sont :

- 376 € à verser à Mr l'Abbé CONSTANS Pierre pour le gardiennage des églises de Paulinet, de Pommardelle, St Jean de Jeannes et Notre Dame de la Garde.
- 94 € à verser à Mr BOUTEILLE Germain pour le gardiennage de l'Eglise de St Etienne de Tarrabusset.

**Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance**  
*du conseil municipal du 3 novembre 2010*

- 94 € à verser à Mme CHAMAYOU Marcelle pour le gardiennage de l'Eglise de N.D d'Ourtiguet.
- 94 € : à verser à Mr l'Abbé SEGUIER Louis pour le gardiennage de l'Eglise de Ginestières.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6282 du Budget Primitif

**23 – Prix de l'eau et assainissement (année 2011)**

Les montants discutés seront retenus au prochain conseil, afin notamment de vérifier le montant des frais d'abonnements par rapport au coût total de la facture.

**3 – Révisions tarification : raccordement réseau eau, assainissement, locations salles**

Maintient des tarifs en vigueur

**4 – Etat des logements vacants, pour le centre des impôts**

Monsieur le Maire présente un état partiel des logements vacants de la commune au 01 01 2010, établi par le centre des impôts. Après avis du conseil municipal sur l'état de chacun des logements libres, l'une des mentions « inhabitable ou en travaux ou en ruines ou résidence secondaire », a été portée sur l'ensemble de la liste établie par le centre des impôts.

**5 – Proposition de fixation des taux de promotion pour les agents de la collectivité:**

Le centre de gestion demande, afin de pourvoir aux avancements de grade des agents de se prononcer sur le taux de promotion.

Après discussions le conseil municipal décide d'appliquer un taux unique de promotion de 100% pour l'ensemble de la collectivité et pour tous les grades des divers agents.

**6 – Ouverture d'un poste de Technicien territorial principal:**

Monsieur le Maire présente la possibilité pour Yves PANIS d'intégrer le poste de technicien territorial principal ; le Conseil Municipal décide d'appliquer cette promotion.

**7 – Décisions modificatives :**

***DM N° 6 au Budget Communal 2010 : modification budgétaire, modification du programme***  
***« Aménagement chauffage logement St Jean »***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme « aménagement chauffage logement St Jean » nécessite une modification budgétaire pour permettre le paiement des diverses factures.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

De modifier le programme 258 « Aménagement chauffage logement St Jean » comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
<b>Chapitre</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
Investissement					
2315-258	2 450.00 €				
2313-258		2 450.00 €			

## **8 – Questions diverses:**

### **81 - Contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs des monts d'Alban. Convention pour la constitution d'un groupement de commande.**

Le Maire propose, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, de constituer un groupement de commande avec la Communauté de communes des monts d'Alban et ses Communes membres permettant la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique biannuelle de tous les équipements sportifs des monts d'Alban.

Il présente un projet de convention constitutive du groupement de commande qui désigne la Communauté de communes comme coordonnateur de ce groupement et qui définit les modalités de définition de fonctionnement du groupement.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes des monts d'Alban et ses Communes membres permettant la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique biannuelle de tous les équipements sportifs des monts d'Alban,

**ACCEPTE** que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention et à assurer toutes les missions dévolues à la Commune en tant que membre du groupement.

### **82 – Location logement ancienne école St Jean de Jeannes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Laurent BOYER pour la location du logement ancienne école de St Jean de Jeannes. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de louer temporairement ce logement en attente d'une installation à la ferme de Fons Rouge, ce logement pouvant servir aux preneurs en attente de l'aménagement de la maison.